



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 08/09/2016
Remplace la fiche: 10/12/2015
Edition révisée n°: 3

Page : 1/11

GALWAY

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom commercial : GALWAY.
Nom des substances : Lambda-cyhalothrine.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Insecticide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : ADAMA France s.a.s
6/8 avenue de la Cristallerie
92316 SEVRES CEDEX

+ 33 (0)1.41.90.16.96
+ 33 (0)1.46.42.71.17
fds@ma-france.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : Centre Anti-poisons de Paris – Hôpital Fernand WIDAL
Tél : +33 (0)1 40 05 48 48
INRS (France) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification 1272/2008/CE (CLP) : Toxicité aiguë (par voie orale) catégorie 3 (H301)
Toxicité aiguë (par inhalation) catégorie 4 (H332)
Corrosion/irritation cutanée catégorie 2 (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2 (H319)
Sensibilisation cutanée catégorie 1 (H317)
Dangereux pour le milieu aquatique – danger aigu catégorie 1 (H400)



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 08/09/2016
Remplace la fiche: 10/12/2015
Edition révisée n°: 3

Page : 2/11

GALWAY

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS (SUITE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage 1272/2008/EEC (CLP)

Pictogramme(s) :



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

Danger

H301 – Toxique en cas d'ingestion.
H315 – Provoque une irritation cutanée.
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 – Nocif par inhalation.
H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

P102 – Tenir hors de portée des enfants.
P261 – Eviter de respirer les poussières.
P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 – Porter des gants et des vêtements de protection.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 : Conserver sous clef.
P501: Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Phrases additionnelles :

EUH 401: Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de :
- 20 mètres pour les usages en pulvérisation en champ aux doses ne dépassant pas 6,25 g sa/ha ;



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 08/09/2016
Remplace la fiche: 10/12/2015
Edition révisée n°: 3

Page : 3/11

GALWAY

- 50 mètres pour les usages en traitement de sol et pour les autres usages en champ, les usages sur vignes et baies, pour les usages en arboriculture à la dose maximale de 11 g sa/ha et pour les usages sur cultures florales et plantes vertes.

SPe3 – Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de :

- 5 mètres pour l'usage sur betterave potagère et bette ;
- 20 mètres pour les usages en traitement de sol et foliaire jusqu'à la dose de 12,5 g sa/ha en application simple ;
- 50 mètres pour tous les usages sur vigne, baies et en arboriculture.

SPe8 – Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas appliquer durant la période de production de mielat. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et 48 heures après traitement. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.

Pour le détail des mentions abeilles accordées, se reporter à l'étiquette.
Délai de réentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures après traitement.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun dans des conditions normales d'emploi.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substance/mélange | Mélange | | | | | |
|--|------------------|-------------------------|------------------------|--------------|-----------------------|---|
| Nom de la substance | Concentration(s) | N° CAS | N° CE | N° Index CE | N° Enregistrement | Classification |
| Lambda-cyhalothrine | 5 % | 91465-08-6 | 415-130-7 | 607-252-00-6 | - | Acute Tox. 2 – H330 Acute Tox. 3 – H301 Acute Tox. 4 – H312 Aquatic acute 1 – H400 Aquatic chronic 1 – H410 |
| Polymère aromatique sulfoné, sel de sodium | 1 – 5 % | - | - | - | - | Skin irrit. 2 – H315 Eye irrit. 2 – H319 |
| Acide citrique | 1 – 5 % | 77-92-9 | 201-069-1 | - | 01-2119457026-42-0002 | Eye irrit. 2 – H319 |
| Talc | 40 – 50 % | 14807-96-6 1318-59-8 | 238-877-9 215-285-9 | - | - | - |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Garder la personne atteinte au chaud et au repos.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 08/09/2016
Remplace la fiche: 10/12/2015
Edition révisée n°: 3

Page : 4/11

GALWAY

En cas de difficultés respiratoires ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

| | |
|------------------------------------|---|
| Contact avec la peau : | Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon doux les parties exposées de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant toute nouvelle utilisation. |
| Contact avec les yeux : | Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer durant 15 minutes au moins en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste si irritation, rougeur, douleur ou gêne visuelle persiste. |
| Ingestion : | Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin immédiatement et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| Protection des sauveteurs : | Utiliser la protection appropriée (voir chapitre 8). |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'effets de paresthésie causés par contact avec la peau (démangeaisons, picotements, brûlures, engourdissements), ceux-ci sont temporaires et ne durent pas plus de 24 heures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Instructions pour le médecin : Pas d'antidote spécifique connu. Traiter en fonction des symptômes et apporter des soins.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Pour les petits feux : eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, poudre sèche, dioxyde de carbone.
Pour les grands feux : mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (cf section 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 08/09/2016
Remplace la fiche: 10/12/2015
Edition révisée n°: 3

Page : 5/11

GALWAY

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Eviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Ne pas rejeter le produit récupéré tel quel dans l'environnement.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brosseage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).
Eviter de créer des nuages de poussières de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7 et 8 pour les mesures de protection et section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation : Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de source d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables.
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Equipe ment de protection individuel, voir section 8.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 08/09/2016
Remplace la fiche: 10/12/2015
Edition révisée n°: 3

Page : 6/11

GALWAY

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Conserver dans l'emballage d'origine fermé.
Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri des rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire. Se référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelles :

Talc : VME (8 heures) : 2 mg/m³ (poussière respirable) – Source ACGIH

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique :

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.

Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Mesures de protection :

L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.

Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 08/09/2016
Remplace la fiche: 10/12/2015
Edition révisée n°: 3

Page : 7/11

GALWAY

| | |
|--|---|
| Protection des mains : | <p>Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabriquant. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.</p> <p>Matière appropriée : caoutchouc nitrile</p> |
| Protection de la peau et du corps : | <p>Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements.</p> <p>Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).</p> <p>Porter selon besoins: tenue de protection étanche à la poussière.</p> |
| Protection des yeux : | <p>Si éventualité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes entièrement fermées sur les côtés et résistant aux produits chimiques.</p> |

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Sur un produit de composition similaire :

| | |
|---|--------------------------|
| Etat physique à 20°C : | Solide (granulés). |
| Couleur : | Bleu clair à bleu foncé. |
| Odeur : | Aromatique, faible. |
| pH : | 6 – 8,5 (1%) |
| Point de fusion [°C] : | Non disponible. |
| Point d'ébullition [°C] : | Non disponible. |
| Point éclair [°C] : | Non disponible. |
| Taux d'évaporation : | Non disponible. |
| Inflammabilité : | Non disponible. |
| Limites d'explosivité : | Non disponible. |
| Pression de vapeur [mPa] : | Non disponible. |
| Densité : | Non disponible. |
| Solubilité dans l'eau : | Dispersable dans l'eau. |
| Log P octanol / eau : | Lambda-cyhalothrine : 7. |
| Température d'auto-inflammation [°C] : | Non disponible. |
| Point de décomposition [°C] : | non disponible. |
| Viscosité [mPas] : | Non disponible. |
| Propriétés explosives : | Non explosif |
| Propriétés comburantes : | Non oxydant. |



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 08/09/2016
Remplace la fiche: 10/12/2015
Edition révisée n°: 3

Page : 8/11

GALWAY

9.2. Autres informations

Température d'inflammation minimum : 600°C.

Classe d'explosibilité de poussière : Ne forme pas de nuages de poussières inflammables à température ambiante. Peut former des nuages de poussières inflammables à température élevée.

Masse volumique apparente : 0,47 mg/L

Indice de combustion : 2 à 20°C
2 à 100°C

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune information disponible

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune à notre connaissance.

Polymérisation dangereuse : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La combustion et la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur un produit de composition similaire :

- Voie orale (rat) DL50 [mg/kg] : mâle : 295
femelle : 292
- Admin. cutanée (rat) DL50 [mg/kg] : > 2000
- Inhalation (rat) CL50 [mg/L/4h] : > 1,03

Irritation de la peau (lapin) : Modérément irritant.
Peut provisoirement provoquer des démangeaisons, picotements, brûlures ou engourdissements de la peau exposée (paresthésie).

Irritation des yeux (lapin) : Modérément irritant.

Sensibilisation : Sensibilisant (cobaye).



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 08/09/2016
Remplace la fiche: 10/12/2015
Edition révisée n°: 3

Page : 9/11

GALWAY

| | |
|--|--|
| Mutagénicité : | Lambda-cyhalothrine : n'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales. |
| Cancérogénicité : | Lambda-cyhalothrine : n'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales. |
| Toxicité pour la reproduction : | Lambda-cyhalothrine : ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : | Lambda-cyhalothrine : aucun effet n'a été observé dans les tests de toxicité chronique. |

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë : | Sur un produit de composition similaire : |
| 96h – CL50 – Truite arc-en-ciel [$\mu\text{g/L}$] : | 22. |
| 48 h – CE50 – Daphnia magna [$\mu\text{g/L}$] : | 22. |
| 72h – CE50 – Algue Pseudokirchneriella subcapitata [mg/L] : | CE50b : 71 CE50r : > 100 |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|--------------------------------|---|
| Stabilité dans l'eau : | lambda-cyhalothrine : dégradation par périodes de demi-vie : 7 jours. N'est pas persistante dans l'eau. |
| Stabilité dans le sol : | lambda-cyhalothrine : dégradation par périodes de demi-vie : 56 jours. Ne montre pas de persistance dans le sol. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La lambda-cyhalothrine est bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

La lambda-cyhalothrine est immobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La lambda-cyhalothrine n'est pas considérée comme étant persistante, bio-accumulative et toxique.
La lambda-cyhalothrine n'est pas considérée comme étant très persistantes et très bio-accumulatives.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 08/09/2016
Remplace la fiche: 10/12/2015
Edition révisée n°: 3

Page : 10/11

GALWAY

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets:** Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts.
- Emballage souillé :** Réemploi de l'emballage interdit. Rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 3349

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation officielle de transport PYRETHROIDE PESTICIDE SOLIDE TOXIQUE (LAMBDA-CYALOTHRINE)
ADR/RID :
Désignation officielle de transport – OM- PYRETHROID PESTICIDE, SOLID, TOXIC (LAMBDA-CYHALOTHRIN)
IMDG :
Désignation officielle de transport IATA : PYRETHROID PESTICIDE, SOLID, TOXIC (LAMBDA-CYHALOTHRIN)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport terrestre - ADR/RID : 6.1
Transport par mer – IMO-IMDG : 6.1
Transport aérien – ICAO/IATA : 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Transport terrestre - ADR/RID : III
Transport par mer – IMO-IMDG : III
Transport aérien – ICAO/IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG : Marine pollutant – Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veillez consulter les documents de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 08/09/2016
Remplace la fiche: 10/12/2015
Edition révisée n°: 3

Page : 11/11

GALWAY

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014)

Rubrique n°4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique selon le règlement CE n°1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée. Une évaluation de risque a été réalisée selon la Directive CE n°91/414 ou le règlement CE n°1107/2009.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases H de la section 3

*H301 – Toxique en cas d'ingestion.
H311 – Toxique par contact cutané.
H315 – Provoque une irritation cutanée.
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 – Mortel par inhalation.
H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

Sections modifiées

Section 2, 11

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de maintenance, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la maintenance, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.